Séance extraordinaire du 16 novembre 2020

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à huis clos et à l'heure habituelle à laquelle sont présents monsieur Francis St-Pierre, maire, madame la conseillère Vanessa Lepage-Leclerc, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Jean-Denis Bernier, Simon Dubé, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Madame Louise-Anne Belzile, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-11-152 AUTORISATION À SIGNER UNE ENTENTE AVEC TAXIS 800 POUR LE TRANSPORT COLLECTIF 2021

Attendu que la MRC de Rimouski-Neigette offre un service de transport collectif depuis plus de 10 ans pour la majorité des municipalités de son territoire;

Attendu que le service de transport collectif de la MRC offre une plateforme de réservation en ligne très fonctionnelle et appréciée des usagers;

Attendu que la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard ne peut joindre la déclaration de compétence en transport collectif de la MRC Rimouski-Neigette pour une seule année;

Attendu que la seule offre de transport collectif actuellement disponible à Saint-Anaclet-de-Lessard est celle du TAC de la Mitis qui est conçue pour accommoder les employés de Miralis, en provenance de Mont-Joli et de Rimouski;

Attendu que le conseil municipal souhaite sonder la demande réelle des citoyens de Saint-Anaclet-de-Lessard pour un transport collectif offrant une alternative aux nombreux travailleurs qui se déplacent à Rimouski matin et soir;

Attendu que la Municipalité a la possibilité de signer une entente intermunicipale avec la MRC Rimouski-Neigette pour l'utilisation de son service de réservation en ligne pour 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer une entente avec Taxis 800 pour un projet pilote en 2021 de desserte de Saint-Anaclet-de-Lessard en transport collectif sur réservation selon les trajets et arrêts prévus en cohérence avec le service de la MRC de Rimouski-Neigette.

RÉS. 2020-11-153 AUTORISATION D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SURVEILLANCE DU CHANTIER DE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC

Attendu que les travaux pour le prolongement de l'aqueduc sur la rue Principale Ouest et Melchior-Poirier se sont terminés près d'un an plus tard que prévu;

Attendu qu'une facture de Stantec au montant de 3000\$ a été reçue pour des honoraires supplémentaires de surveillance;

Attendu que Banville et Coulombe a confirmé qu'il assumera 3000\$ de ces frais vu la durée supplémentaire du chantier;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Leblanc et adopté à l'unanimité d'autoriser les honoraires supplémentaires de 3000\$ à Stantec, dans la mesure où ceux-ci seront assumés par Banville et Coulombe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Francis St-Pierre, la séance est levée.	
Francis St-Pierre, maire	Louise-Anne Belzile, directrice générale